

Dans le cadre des concertations sur les retraites, Eric WOERTH, Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, accompagné de Georges TRON, Secrétaire d'Etat à la Fonction publique a reçu une délégation de la Confédération FORCE OUVRIERE conduite par Jean-Claude MAILLY le mardi 18 mai à 16h15.

Cette rencontre qui a duré près de deux heures, à l'initiative du Gouvernement, avait pour but de commenter le « Document d'orientation sur la réforme des retraites » qui avait été adressé dimanche soir aux organisations syndicales de salariés et aux employeurs (document en annexe de la Lettre LSD 2010-24).

Ce document fixe les grandes lignes de ce que devrait être la réforme des retraites 2010, sans pour autant dévoiler l'essentiel : les nombreux points sur lesquels la Confédération FO porte un regard très critique. En quatre chapitres et 14 engagements, il fixe les objectifs du Gouvernement :

- Apporter une réponse durable aux difficultés financières de nos régimes de retraite, en agissant sur leurs causes structurelles ;
- Conforter le système français dans ce qu'il a de plus profond, sa solidarité.

Tout d'abord, le Gouvernement affirme sa volonté de sauvegarder le système de retraite par répartition et ne souhaite pas passer à un système en capitalisation. Dont acte ! La Confédération souscrit bien évidemment à cette volonté de sauvegarder la solidarité intergénérationnelle, mais ceci dit, le Gouvernement proposera des mesures permettant à davantage de Français de compléter leurs pensions en recourant à des dispositifs d'épargne-retraite : comprenez qui pourra.

Eric WOERTH se fixe comme objectif le retour à l'équilibre de nos régimes de retraite à l'horizon 2020 et n'envisage pas à court terme d'engager une réforme systémique, même s'il n'exclut rien *a priori* à 10/15 ans, ce qui doit nous inciter à rester prudents.

S'agissant du pouvoir d'achat des retraités actuels, le Gouvernement poursuivra l'indexation des pensions sur les prix et n'entend pas réduire les déficits en baissant les pensions des retraités demain.

Pour clore ce 1^{er} chapitre relatif à **la confiance des Français dans le système**, le Ministre du Travail se propose de créer un « point d'étape retraite », à 45 ans, renforçant les missions actuelles du GIP Info retraite.

Le 2^{ème} chapitre se veut **répondre à la véritable cause du déséquilibre de nos régimes de retraite : la démographie**. C'est bien évidemment sur ce volet de la réforme que notre opposition se cristallisera.

Considérant que le niveau des prélèvements obligatoires dans notre pays atteint les limites du supportable (44,2% en 2006), le Gouvernement refuse d'envisager toute augmentation des cotisations retraite et/ou de la CSG, rejetant ainsi toutes les propositions que la Confédération a faites à maintes reprises.

A cette occasion, Jean-Claude MAILLY a rappelé ces pistes de financement permettant de maintenir l'équilibre au moins jusqu'en 2020/2025 et exigé une véritable réforme fiscale en soulignant que depuis une dizaine d'années la part des

dividendes des entreprises est égale aux impôts et cotisations sociales dont elles s'acquittent. S'agissant des prélèvements obligatoires, nous avons rappelé que les comparaisons avec nos voisins européens sont parfois trompeuses et ne sont pas aussi défavorables que certains voudraient le faire croire.

Aussi le Gouvernement entend privilégier la piste du relèvement de l'âge légal, sans pour autant rejeter l'allongement de la durée d'assurance ; si rien n'est encore tranché officiellement, le Gouvernement semble ne *rien s'interdire* en la matière, sauf à opérer les changements *de manière très progressive* (dans le texte).

Pour FORCE OUVRIERE, il s'agit là d'un *casus belli* et nous demeurons totalement inflexibles : 40 ans de cotisations, c'est déjà trop et maintien de l'âge légal à 60 ans !

Par ailleurs, il s'engage à maintenir les départs anticipés pour carrières longues, en les adaptant aux nouvelles règles éventuelles, à intégrer dans la réforme la prise en compte de la pénibilité et à renforcer les divers dispositifs en faveur de l'emploi des seniors.

Renforcer l'équité et la solidarité de nos régimes de retraite, c'est le 3^{ème} chapitre et celui sur lequel le Gouvernement communique le plus ces jours derniers, notamment sur la création d'une contribution supplémentaire sur les hauts revenus et les revenus du capital. Pour les particuliers, cette contribution ne donnera pas droit à restitution au titre du bouclier fiscal.

Cette entorse au dogme du bouclier et l'affectation de cette contribution au Fonds de solidarité vieillesse vont évidemment dans le bon sens mais nos interrogations restent sans réponse, en l'attente d'arbitrage nous dit-on. Si nous avons enregistré que cette contribution devrait avoir un caractère pérenne, nous en ignorons le rendement, hormis l'affirmation selon laquelle « *ce ne sera pas une recette de poche !* », mais tout dépend de la taille de la poche...

Le document est curieusement lapidaire pour ce qui concerne la Fonction publique ; l'engagement de « poursuivre la convergence entre les régimes de retraite du public et du privé » évoque simplement des « règles qui ne sauraient... être considérées comme intangibles » ...

Selon nous cette approche préfigure des décisions qui pourraient être largement régressives et certains points sont en ligne de mire :

- Le taux de cotisation, si l'augmentation du taux Fonction publique était décidée, FO demande des contreparties en termes de revalorisation salariale et d'augmentation du point d'indice ;
- Les départs anticipés des parents de 3 enfants, pour FO toute remise en cause du dispositif est inacceptable et porterait un coup très rude à de nombreuses femmes ;
- Le minimum de pension, FO a plaidé pour le maintien d'un minimum garanti forfaitaire ;
- Les conditions d'attribution des pensions de réversion qui, sous couvert d'équité public/privé pourraient révisées...

Quelles seront les décisions ? Selon quelles modalités et quel calendrier ? Le Gouvernement indique seulement que là-aussi la réforme se fera progressivement.

Par ailleurs le gouvernement ne laisse pas apparaître la façon dont il va trancher sur la question des 6 mois : y toucher ou pas ? Selon quel(s) scénario(s) ? FO a rappelé son exigence du maintien de ce critère de calcul, lié à la construction de la rémunération et au lien code des pensions / statut général. De plus, y toucher pour une « convergence » avec le régime général impliquerait de revoir l'ensemble du système des pensions, avec l'épineuse question de l'intégration des primes.

FO a fait valoir que le taux de remplacement pour les fonctionnaires était très proche de celui des salariés du régime général.

Pour ce qui est des « services actifs », il semble que la réflexion portera sur la question plus large de la pénibilité ; nous avons demandé le maintien des catégories actives.

S'agissant de la création d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires de l'Etat, FORCE OUVRIERE a réaffirmé son opposition et il semblerait que cette idée ne soit plus à l'ordre du jour, ce dont nous nous félicitons.

Enfin, le 4^{ème} chapitre intitulé : **assurer le succès de la réforme dans la durée** se propose d'organiser des rencontres périodiques avec les partenaires sociaux, pour s'assurer dans la durée que les conditions de succès de la réforme sont respectées.

Pour FORCE OUVRIERE, le « succès de cette réforme » repose sur l'affectation de ressources pérennes à la hauteur des enjeux et ce n'est pas la contribution sur les hauts revenus et les revenus du capital – même si nous en soulignons l'intérêt politique, économique et social – qui peut répondre à ces besoins.

Les dernières études du COR, publiées le 11 mai dernier, font apparaître que les solutions les plus régressives comme le recul de l'âge légal à 63 ans, du taux plein à 68 ans avec un allongement de la durée d'assurance à 43,5 ans seraient en mesure d'assurer environ la moitié des besoins de financement du régime général (CNAV) en 2030.

Ainsi, dans la pire des évolutions extrêmes et tenant compte de l'affectation de la contribution exceptionnelle au financement de la solidarité (FSV), les besoins de nos régimes ne seraient couverts qu'à 50 % et le Gouvernement laisserait *filer les déficits*, jusqu'au retour à l'équilibre naturel escompté pour 2020.

Cette éventualité est inacceptable ; FORCE OUVRIERE pour ce qui la concerne fait des propositions à la hauteur des enjeux, depuis plusieurs mois, y compris en avançant l'idée de prélèvements supplémentaires sur les salariés, en accompagnement d'affectations de ressources nouvelles prélevées sur les dividendes des sociétés, les revenus du capital...

Force est de constater que notre organisation syndicale est plus responsable que le Gouvernement et que seules nos propositions peuvent répondre à la nécessité de financer la solidarité intergénérationnelle.

Ce que propose aujourd'hui le Gouvernement, c'est faire payer le maximum de la facture aux salariés, aux actuels et futurs retraités par le recul de l'âge légal, l'allongement de la durée de carrière mais aussi en laissant de manière irraisonnée, s'accumuler un déficit qui pourrait atteindre les 120 milliards d'€ en 2020, ce qui conduit à terme à la baisse inéluctable du niveau des pensions.

Enfin, si le Gouvernement se donne jusqu'au 20 juin environ pour faire connaître ses réelles intentions dans le projet de loi, nous ne devons pas nous leurrer : c'est bien un recul social sans précédent qui se prépare.

Autant de raisons pour les organisations FORCE OUVRIERE d'intensifier la mobilisation et faire du 15 juin prochain, une journée de grève et de manifestation massive pour dire non à ces projets régressifs.